



Cours de machiniste

Formulaire d'inscription

Engins de terrassement et de génie civil – M1 à M7 toutes catégories

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> M1 - petites machines de chantier de travail 2 à 5t | <input type="checkbox"/> M4 - pelle araignée |
| <input type="checkbox"/> M2 - pelle hydraulique sur chenilles/pneus sup. à 5t | <input type="checkbox"/> M5 - répandeuse, finisseuse |
| <input type="checkbox"/> M3 - chargeuse sur chenilles/pneus sup. à 5t | <input type="checkbox"/> M6 - rouleaux compresseurs poids sup. à 5t |
| <input type="checkbox"/> M7 - engins spéciaux (à définir selon liste de la commission de cours et d'exams) | |

Engins spéciaux :

Avez-vous déjà été en possession d'un permis de machiniste délivré par notre canton ?

- non oui Autre instance.....

Participant/e Mme M.

Nom	Prénom
Adresse.....	NPA et localité
Origine/nationalité pour étranger.....	Date de naissance
Langue parlée <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand	N°AVS
E-mail	N° de tél. privé

Employeur

Raison sociale	Rue
NPA et localité	
N° de tél.	N° de fax
Adresse de facturation (si différente de celle du candidat).....	

Il est à noter que le cours de base peut être suivi sans que le candidat ait un employeur, par contre au moment de délivrer le permis provisoire il doit avoir un employeur qui signe le présent bulletin d'inscription et qui s'engage à le former en travaux pratiques. Art. 6 Règlement sur l'octroi de permis professionnels pour les conducteurs de machines de chantier.

Coûts des permis

 Selon décision de la commission cantonale des machinistes (sous réserve de modifications)

Cours de base machiniste	1'600 francs	Permis provisoire ou prolongation	120 francs
Cours perfectionnement	1'200 francs	Examens pratiques (par catégorie standard)	100 francs
Nouveaux permis définitifs	70 francs	Examens pratiques sur le chantier (M5, M7)	400 francs
Duplicata	20 francs		

- La facturation s'effectue après l'inscription / Tout cours débuté est entièrement dû.
- En cas de changement d'employeur, aviser l'organisateur (Art. 6, formation pratique).
- Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée et selon les conditions d'admission.
- La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscriptions.

Lieu et date : _____ Signature du participant/e _____

Sceau et signature de l'entreprise _____

NB : A retourner à l'adresse suivante avec 4 photographies récentes (format passeport) :
Association Valaisanne des Entrepreneurs, rue de l'Avenir 11, 1951 Sion

Contact : srodigari@ave-wbv.ch, 027/327.32.22